

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 19.2022.164**

Le dix-sept novembre deux-mille-vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le dix novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Paul BARBARY, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Marie-Christine ORAND, Bruno FAURE, Ghislaine PARRIAUX, Claude GANDINI, Catherine LAURENT, Michèle VICTORY, Etienne GUILLERMAZ, Liliane BURGUNDER.

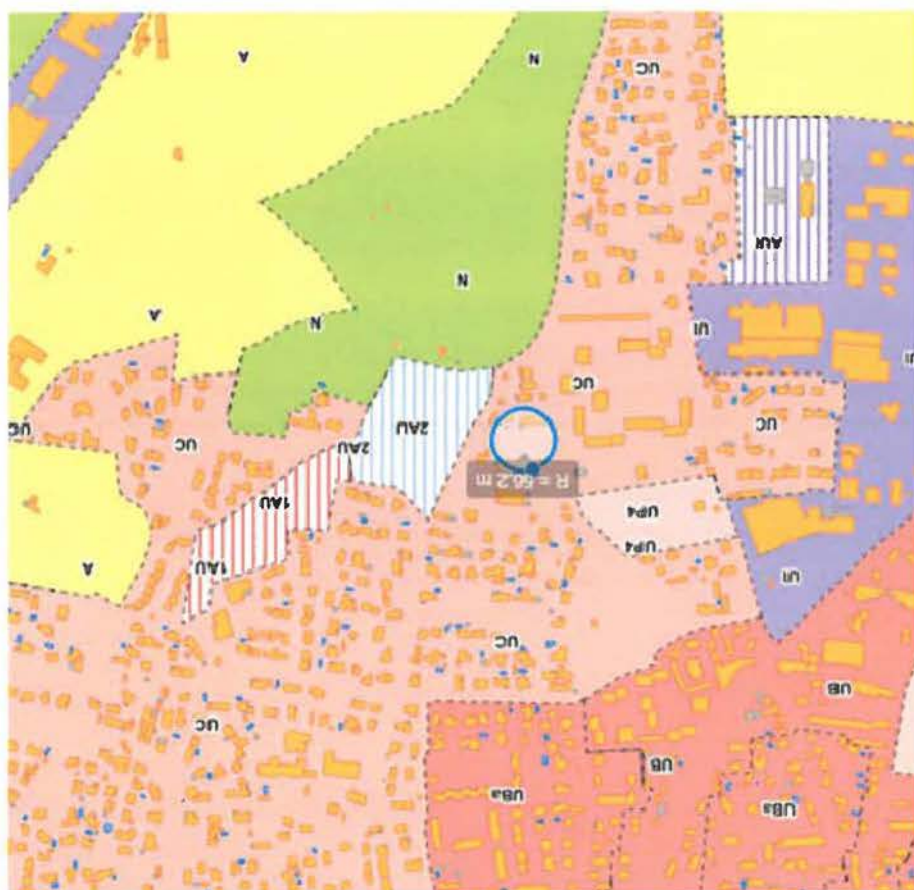
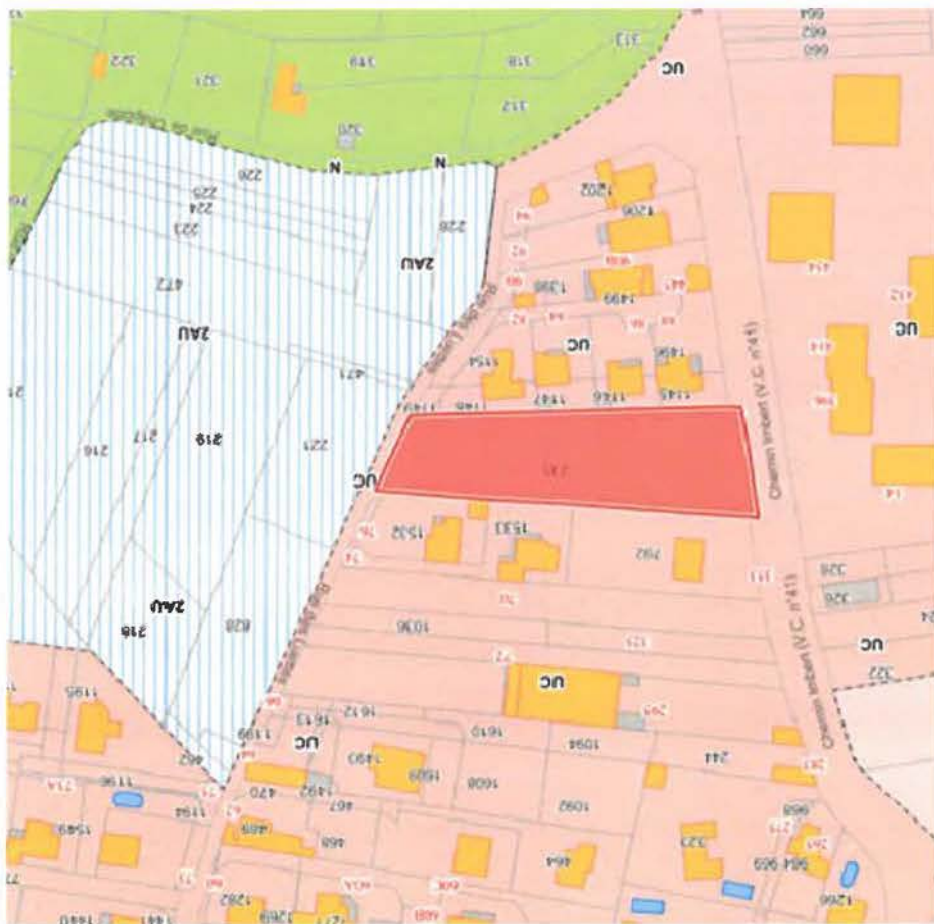
Ont donné pouvoir :

Jean-Louis GAILLARD à Benjamin GAILLARD, Alexandra DENOITTE à Christiane CHERAR, Léa CORNU à Mathieu EGLAINE, Caroline RIFFAULT à Claude GANDINI, Christophe DUMAS à Bruno FAURE, Marillac PONTIER à Annie FOURNIER, Laurent MAILLARD à Marie-Christine ORAND, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD à Etienne GUILLERMAZ, Geoffrey MARECHAL à Liliane BURGUNDER, Laurent DANDRES à Michèle VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : CESSION FONCIERE - PARCELLE AS N°235(P) - RUE DES LUETTES, CHEMIN IMBERT**

Pour permettre la réalisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo souhaite se porter acquéreur de la propriété communale cadastrée section AS n°235(p) sise Chemin Imbert/Rue des Luettes dont l'emprise exacte sera réalisée par un document d'arpentage.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu l'avis n°2021-07324-35680 délivré par le pôle d'évaluation domaniale le 29 juillet 2021 prorogé par courrier du 27 octobre 2022 fixant la valeur vénale à 120 €/m<sup>2</sup>,  
Vu l'avis favorable de la Commission Travaux en date du 2 novembre 2022,  
Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo d'acquérir la parcelle communale cadastrée section AS n°235(p) afin de réaliser un ALSH,  
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de céder cette propriété,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle cadastrée section AS n°235(p), d'une superficie totale d'environ 2687 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 120 €/m<sup>2</sup> hors frais de notaire au profit de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent et notamment l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Me SORREL, notaire à Tain l'Hermitage.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 24/11/2022

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 20.2022.165**

Le dix-sept novembre deux-mille-vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le dix novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Paul BARBARY, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Marie-Christine ORAND, Bruno FAURE, Ghislaine PARRIAUX, Claude GANDINI, Catherine LAURENT, Michèle VICTORY, Etienne GUILLERMAZ, Liliane BURGUNDER.

Ont donné pouvoir :

Jean-Louis GAILLARD à Benjamin GAILLARD, Alexandra DENOITTE à Christiane CHERAR, Léa CORNU à Mathieu EGLAINE, Caroline RIFFAULT à Claude GANDINI, Christophe DUMAS à Bruno FAURE, Marillac PONTIER à Annie FOURNIER, Laurent MAILLARD à Marie-Christine ORAND, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD à Etienne GUILLERMAZ, Geoffrey MARECHAL à Liliane BURGUNDER, Laurent DANDRES à Michèle VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES**

Suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux acheteurs souhaitant réaliser un audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Le groupement de commandes est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

M. le Maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 en novembre 2022.

Le SDE 07 se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics. Cette participation est égale au montant de l'étude déduction faite des aides perçues par le SDE 07.



Vu l'article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le SDE 07 à prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires,  
Considérant que le SDE 07 peut assurer le financement de ces travaux et que ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques,
- **D'AUTORISER** l'adhésion de la ville au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audits énergétiques,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer,
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de TOURNON-SUR-RHÔNE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 24/11/2022

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**

Par suppléance  
L'Adjoint



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 21.2022.166**

Le dix-sept novembre deux-mille-vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le dix novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Marie-Christine ORAND, Bruno FAURE, Ghislaine PARRIAUX, Claude GANDINI, Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD, Michèle VICTORY, Etienne GUILLERMAZ, Liliane BURGUNDER.

Ont donné pouvoir :

Paul BARBARY à Valina FAURE, Jean-Louis GAILLARD à Benjamin GAILLARD, Alexandra DENOITTE à Christiane CHERAR, Léa CORNU à Mathieu EGLAINE, Caroline RIFFAULT à Claude GANDINI, Christophe DUMAS à Bruno FAURE, Marillac PONTIER à Annie FOURNIER, Laurent MAILLARD à Marie-Christine ORAND, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Geoffrey MARECHAL à Liliane BURGUNDER, Laurent DANDRES à Michèle VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE - SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT**

La crise climatique est au cœur de toutes les préoccupations, et encore plus cet été au regard des conséquences désastreuses sur la nature et ses ressources disponibles. La Ville de Tournon-sur-Rhône s'attache chaque jour à faire que la nécessaire transition écologique soit une réalité, et qu'elle soit au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

A la crise climatique s'ajoutent une situation géopolitique et un contexte énergétique nous obligeant à avoir une approche différente de la dépendance énergétique et des modes de consommation.

Avec son engagement au Plan Climat-Air-Energie mis en œuvre par la communauté d'agglomération ARCHE Agglo, la Ville aux côtés d'ARCHE Agglo, n'a pas attendu la prise de conscience sur les enjeux climatiques pour déployer une série d'objectifs visant notamment à consommer toujours moins et mieux en énergie.

Face à la situation actuelle, et afin de se conformer à l'objectif national de réduire de 10 % ses consommations d'énergie au cours des deux hivers à venir, la Ville de Tournon-sur-Rhône a annoncé un plan de sobriété énergétique comprenant plusieurs mesures conjoncturelles devant lui permettre de réaliser des économies d'énergie dès la première année. Il a ainsi été décidé d'agir sur l'éclairage public de la commune mais aussi de mettre en place des températures abaissées dans les bâtiments communaux.

Si la sécurisation des approvisionnements énergétiques passe d'abord par une réduction des consommations, elle passe aussi par une régulation des usages afin de limiter l'impact des pics de consommation notamment électriques.

C'est pourquoi, Tournon-sur-Rhône souhaite signer une charte d'engagement EcoWatt. Ce dispositif, porté par RTE et l'ADEME, constitue une véritable météo de l'électricité qui qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible et permet aux consommateurs d'adapter leur consommation en temps réel en adoptant les bons gestes. En tant qu'administration mais aussi en tant qu'animateur territorial, la Ville de Tournon-sur-Rhône souhaite se mobiliser aux côtés de RTE et de l'ADEME afin d'une part d'intégrer ces principes de régulation à la gestion de son patrimoine et de ses activités, et d'autre part de relayer auprès des habitants la nécessité de « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention EcoWatt avec la société RTE.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 24/11/2022

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 22.2022.167**

Le dix-sept novembre deux-mille-vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le dix novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Marie-Christine ORAND, Bruno FAURE, Ghislaine PARRIAUX, Claude GANDINI, Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD, Michèle VICTORY, Etienne GUILLERMAZ, Liliane BURGUNDER.

Ont donné pouvoir :

Paul BARBARY à Valina FAURE, Jean-Louis GAILLARD à Benjamin GAILLARD, Alexandra DENOITTE à Christiane CHERAR, Léa CORNU à Mathieu EGLAINE, Caroline RIFFAULT à Claude GANDINI, Christophe DUMAS à Bruno FAURE, Marillac PONTIER à Annie FOURNIER, Laurent MAILLARD à Marie-Christine ORAND, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Geoffrey MARECHAL à Liliane BURGUNDER, Laurent DANDRES à Michèle VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 D'ARCHE AGGLO**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo pour l'exercice 2021 fait l'objet d'une communication de M. le Maire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 24/11/2022

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**

Par suppléant  
L'Adjoint





Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

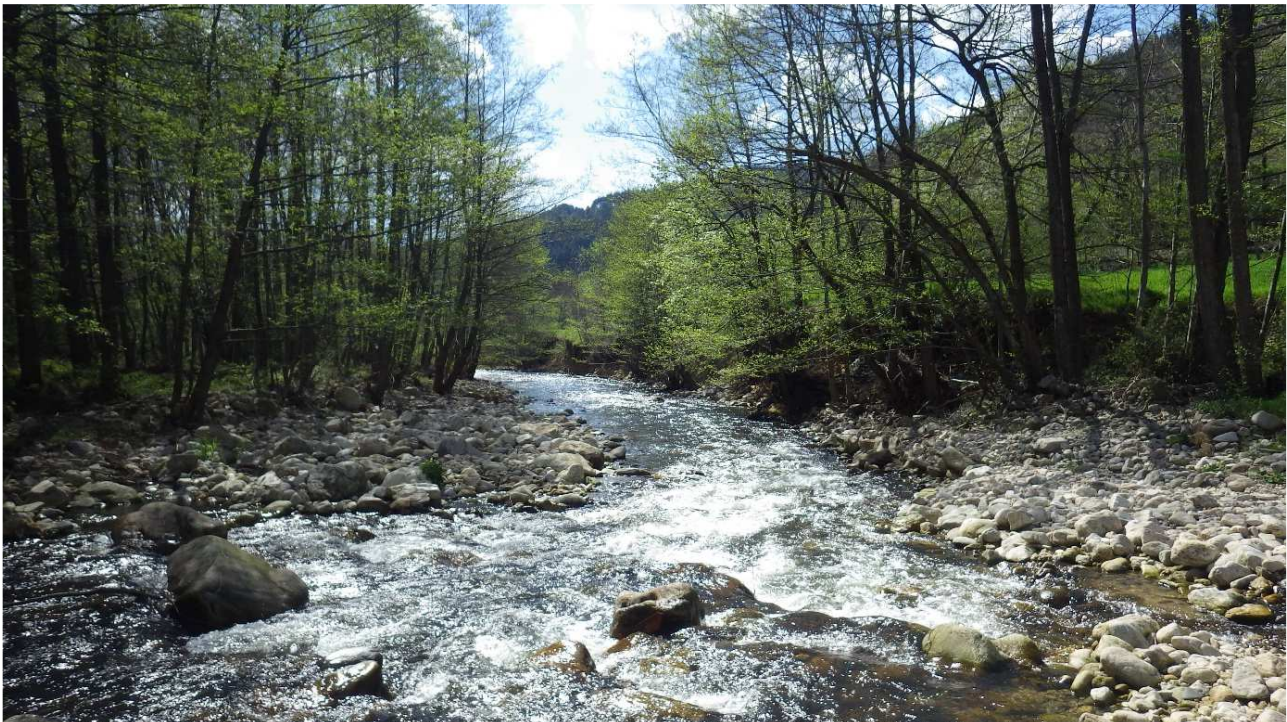
**SLOW**

ID : 007-210703245-20221117-23\_2022\_168-DE



# Rapport d'activité 2021

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021



**Septembre 2022**

## Table des matières

Table des matières .....	2
Chapitre 1 PRESENTATION GENERALE.....	3
I. Gouvernance et organisation de la structure.....	3
1.1. Création du SMBVD.....	3
1.2. Composition du Comité Syndical.....	4
1.3. Election du Président, des Vice-Présidents, constitution du bureau et des commissions.....	5
1.4. Composition du Bureau .....	5
1.5. Equipe et locaux.....	5
II. Etendue géographique.....	6
Chapitre 2 ACTIVITES MENEES .....	8
I. Réunions.....	8
II. Les grandes décisions .....	9
III. Les activités.....	11
1. Administratif.....	11
2. Recrutement.....	11
3. Animation du Contrat de Rivière.....	11
4. Suivi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027.....	12
5. Qualité de l'eau .....	12
6. Gestion quantitative.....	13
7. Prévention du risque inondation (PI).....	16
8. Gestion des milieux aquatiques (GEMA) .....	18
9. Actions de communication et de sensibilisation.....	22
10. Ressources humaines.....	24
Chapitre 3 – ELEMENTS FINANCIERS.....	25
I. Répartition de la participation des collectivités .....	25
II. Compte administratif .....	26

# Chapitre 1 PRESENTATION GENERALE

## I. Gouvernance et organisation de la structure

### 1.1. Création du SMBVD

Suite à l'étude d'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI, les 4 EPCI présents sur le bassin versant du Doux qui formaient jusqu'alors l'Entente Doux Mialan ont travaillé ensemble à l'élaboration des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux (SMBVD) et ont voté favorablement à sa création, entérinant périmètre et statuts.

L'arrêté préfectoral de création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux a été pris le 26 juin 2020, portant une **création du Syndicat au 1er janvier 2021**.

Le Syndicat Mixte est constitué :

- de la Communauté d'agglomération Arche Agglo ;
- de la Communauté de communes du Pays de Lamastre ;
- de la Communauté de communes Rhône Crussol ;
- de la Communauté de communes Val Eyrieux.

Le Syndicat Mixte a pour objet en matière de GEMAPI :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°) ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau (2°) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°) ;
- la prévention des inondation : gestion des ouvrages hydrauliques (études, travaux, restauration, entretien, gestion de crise liée aux ouvrages) (5°) ;

Il est également compétent, pour les actions s'inscrivant en continuité de ses missions relatives à la GEMAPI, sur :

- la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Doux.

Sur le périmètre d'action du syndicat, les riverains, qu'ils soient ou non rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA) sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau dont ils sont propriétaires conformément aux articles L. 215-2, R. 215-2, et L. 215-14 du code de l'environnement.

## 1.2. Composition du Comité Syndical

Selon l'article 9.1 des statuts approuvés le 26 juin 2020, le nombre de délégués est fixé comme suit :

Nombre de communes sises en tout ou partie sur le bassin versant du Doux	Nombre de délégués syndicaux titulaires attribués	Nombre de délégués syndicaux suppléants attribués
1 à 3 communes	1	1
4 à 12 communes	4	4
13 communes ou plus	5	5

Suite au Conseil communautaire du jeudi 25 février 2021 de la Communauté de Communes Rhône Crussol, permutation dans leurs fonctions de M. Marcel JULIEN (suppléant) et de M. Brice JULIEN (titulaire).

Suite au Conseil communautaire du jeudi 30 septembre 2021 de la Communauté de Communes Rhône Crussol, démission de M. Marcel JULIEN et désignation de M. Jean RIAILLON suppléant.

Suite au Conseil communautaire du 12 octobre 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, compte tenu du décès de M. Olivier DUHOO, désignation de M. Michel LANDREIN suppléant.

Au 31 décembre 2021, le Comité Syndical est composé des membres suivants :

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>CA Hermitage Tournonais Herbasse Pays de Saint Félicien</b>	M. Jean-Paul VALLES Mme Béatrice FOUR M. Thierry DARD Mme Ingrid RICHIOUD M. Pascal BALAY	M. Eric DEGOT M. Michel GAY Mme Michelle VICTORY M. Jean-Claude LABOURY Mme Agnès OREVE
<b>Pays de Lamastre</b>	M. Christophe DELEVOYE M. Jean-Paul VALLON M. François SOUBEYRAND M. Jean-Paul DECULTY	M. Stéphane ROCHE M. Denis GLAIZOL M. Max GAUCHIER M. Michel LANDREIN
<b>CC Val Eyrieux</b>	M. Jean-Marie FOUTRY M. Florent DUMAS M. Dominique BRESSO M. Christophe GAUTHIER	M. Patrick MEYER Mme Aline DUBOUIS M. Antoine CAVROY M. Etienne ROCHE
<b>CC Rhône Crussol</b>	M. Denis DUPIN M. Brice JULIEN M. Fabien MOUNIER M. Jean-Paul COMTE	Mme Marielle GARNIER M. Jean RIAILLON M. Anthony VACHER M. Patrick BOGIRAUD
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>



### 1.3. Election du Président, des Vice-Présidents, constitution du bureau et des commissions

Le premier Comité syndical s'est tenu le 14 janvier 2021. Au cours de la séance, ont été élus le Président, quatre Vice-Présidents et quatre délégués (un par EPCI), tous membres du bureau.

Lors de ce comité syndical, 4 commissions thématiques ont été créées :

- Prévention contre les inondations, sous la responsabilité du 1er Vice-Président, M. Christophe DELEVOYE ;
- Milieux aquatiques, animation, communication, sous la responsabilité du 2ème Vice-Président, M. Denis DUPIN ;
- Finances, Ressources humaines, sous la responsabilité du 3ème Vice-Président, M. Dominique BRESSO ;
- Gestion quantitative, sous la responsabilité du 4ème Vice-Président, M. Pascal BALAY ;

### 1.4. Composition du Bureau

Conformément à l'article 11.2 des statuts, le Bureau est composé au 31 décembre 2021 des personnes suivantes :

Président : Jean-Paul VALLES

1<sup>er</sup> Vice-président : Christophe DELEVOYE

2<sup>ème</sup> Vice-président : Denis DUPIN

3<sup>ème</sup> Vice-président : Dominique BRESSO

4<sup>ème</sup> Vice-président : Pascal BALAY

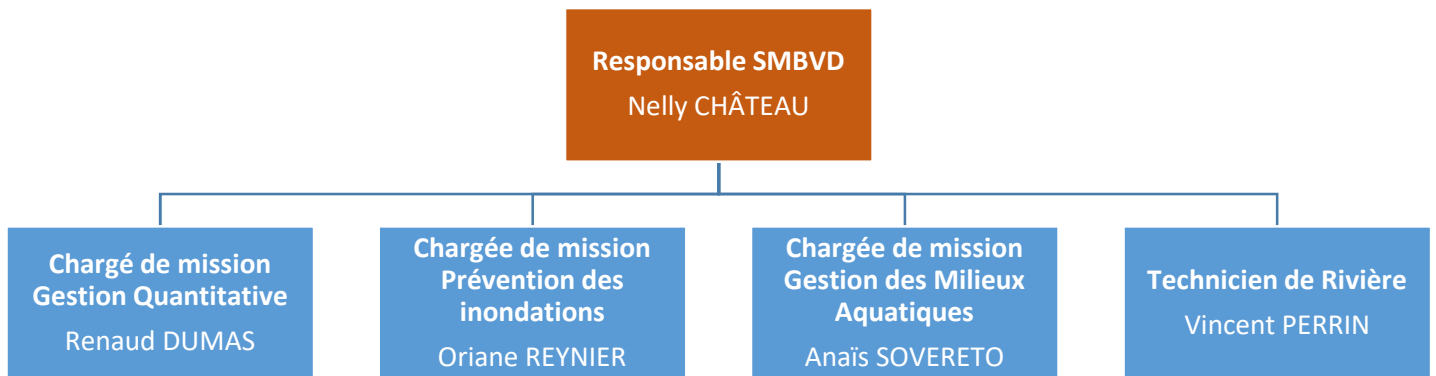
Délégués membres du Bureau :

- Jean-Paul VALLON
- Fabien MOUNIER
- Florent DUMAS
- Béatrice FOUR

### 1.5. Equipe et locaux

Le personnel du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux, au 31 décembre 2021, comprend 3,5 équivalent temps plein avec un effectif de 5 personnes (titulaires et non titulaires) :

- Responsable du SMBVD : Nelly CHATEAU, en poste depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006
- Chargé de mission Gestion Quantitative : Renaud DUMAS, en poste depuis le 10 juillet 2017
- Chargée de mission Inondation : Oriane REYNIER, recrutée le 04 octobre 2021, à mi-temps à Arche Agglo
- Technicien de rivière : Vincent PERRIN, en poste depuis le 05 novembre 2012
- Chargée de mission GEMA : Anaïs SOVERETO, recrutée le 07 décembre 2021, en remplacement congé maternité



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux a passé une convention avec Arche Agglo pour l'hébergement de ses bureaux et de ses agents ; le siège est fixé à l'adresse suivante :

Arche Agglo – 3 rue des Condamines – 07300 MAUVES

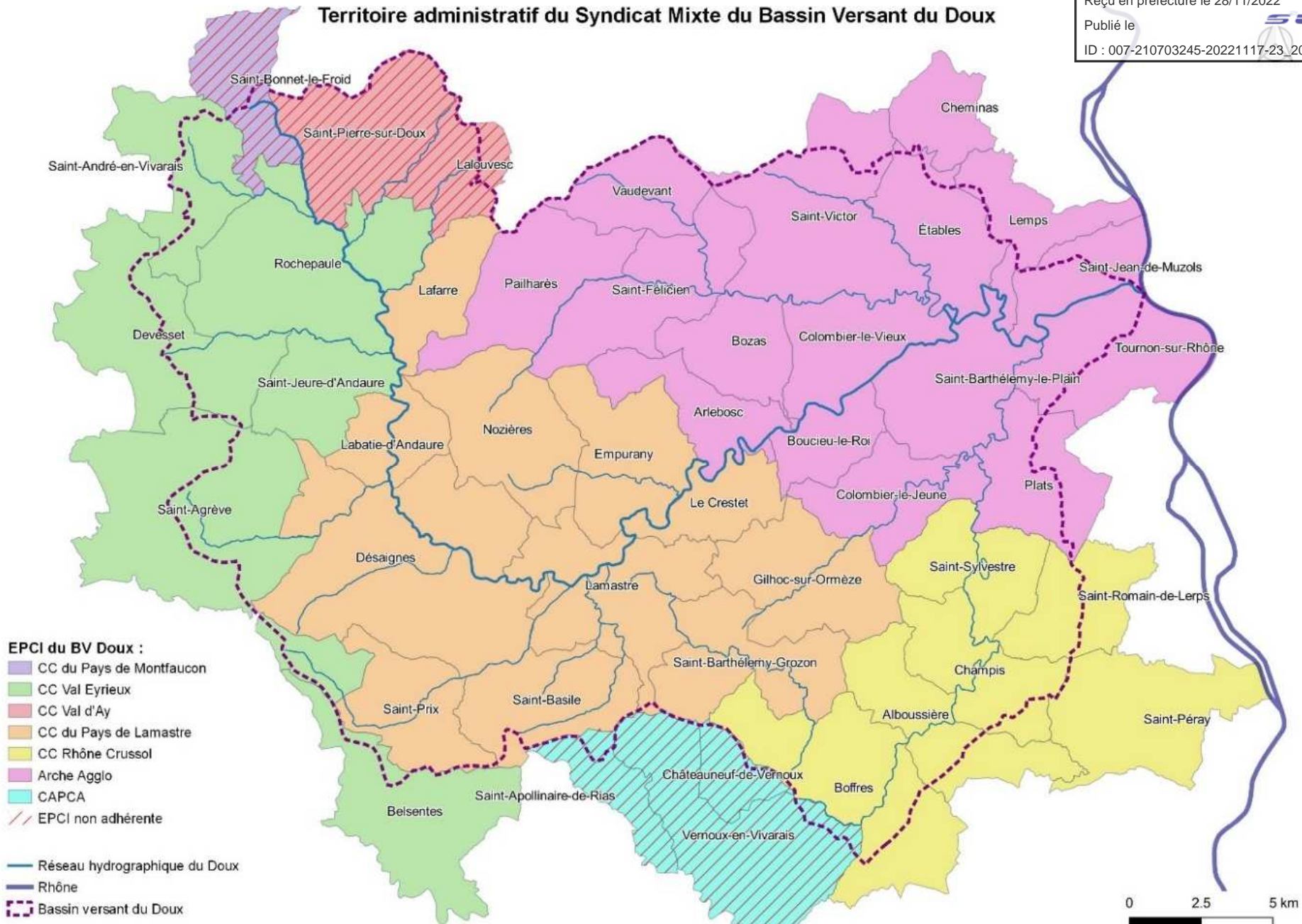
## II. Etendue géographique

Les 4 EPCI adhérents couvrent la quasi-totalité du bassin versant du Doux, soit 37 communes :

<b>ARCHE Agglo</b>	
Arlebosc	Plats
Boucieu-le-Roi	Saint-Barthélémy-le-Plain
Bozas	Saint-Félicien
Colombier-le-Jeune	Saint-Jean-de-Muzols
Colombier-le-Vieux	Saint-Victor
Étables	Tournon-sur-Rhône
Lemps	Vaudevant
Pailharès	
<b>Pays de Lamastre</b>	
Désaignes	Le Crestet
Empurany	Nozières
Gilhoc-sur-Ormèze	Saint-Barthélémy-Grozon
Labatie d'Andaure	Saint-Basile
Lafarre	Saint-Prix
Lamastre	
<b>CC Val Eyrieux</b>	
Devesset	Saint-Agrève
Belsentes (ex-Nonières)	Saint-André-en-Vivaraïs
Rochepeule	Saint-Jeure-d'Andaure
<b>CC Rhône Crussol</b>	
Alboussière	Saint-Sylvestre
Boffres	Saint-Romain-de-Lerps
Champis	

# Territoire administratif du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux

Envoyé en préfecture le 28/11/2022  
 Reçu en préfecture le 28/11/2022  
 Publié le  
 ID : 007-210703245-20221117-23\_2022\_168-DE



## Chapitre 2 ACTIVITES MENEES

### I. Réunions

Au cours de l'année 2021, le Comité syndical s'est réuni 5 fois :

- Le 14 janvier 2021
- Le 31 mars 2021
- Le 30 juin 2021
- Le 01 octobre 2021 – Annulé : non atteinte du quorum
- Le 13 octobre 2021
- Le 23 novembre 2021

Quant au Bureau, il s'est réuni 5 fois :

- Le 16 février 2021
- Le 19 mars 2021
- Le 14 juin 2021
- Le 17 septembre 2021
- Le 15 novembre 2021

La commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA) s'est réunie 2 fois :

- Le 17 mai 2021
- Le 14 décembre 2021

La commission gestion quantitative s'est réunie 2 fois :

- Le 19 mai 2021
- Le 22 septembre 2021

La commission communication s'est réunie 2 fois :

- Le 17 mai 2021 (couplée à commission GEMA)
- Le 14 octobre 2021

La commission finance et ressources humaines, réduite au Président et au Vice-Président Finances RH, s'est réunie 3 fois :

- Le 25 février 2021,
- Le 29 septembre 2021,
- Le 02 novembre 2021.

La commission prévention contre les inondations (PI) ne s'est pas réunie en 2021.



## II. Les grandes décisions

Au cours de l'année 2021, les principales délibérations concernent les sujets suivants :

- Comité syndical du 14 janvier 2021 :
  - o Installation des conseillers syndicaux
  - o Election du Président, de 4 Vice-Présidents et 4 délégués,
  - o Constitution du bureau
  - o Constitution des commissions
  - o Délégations au Président
  - o Indemnités du Président et des Vice-Présidents
- Comité syndical du 31 mars 2021 :
  - o Vote du budget primitif 2021
  - o Contributions des EPCI
  - o Indemnités du Président et des Vice-Présidents (précédente délibération abrogée)
  - o Délégations au Président – extensions
  - o Convention de dématérialisation avec la Sous-Préfecture
  - o Convention de mise à disposition des agents avec Arche Agglo
  - o Création du tableau des effectifs
- Comité syndical du 30 juin 2021 :
  - o Adoption du règlement intérieur
  - o Convention avec Arche Agglo – hébergement, mutualisation des services supports
  - o Adhésion au régime d'assurance chômage
  - o Convention avec le Centre de Gestion 07 – accompagnement ACFI
  - o Souscription au Contrat SOFAXIS – assurance de la collectivité en cas d'absence longue durée d'un agent
- Comité syndical du 13 Octobre 2021 :
  - o Avenant à la convention avec l'Office Française de la Biodiversité relative à l'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques (ICRA)
  - o Marché d'étude du cumul des impacts des retenues d'eau sur les milieux aquatiques : modélisation hydrologique du haut Duzon et de la Jointine - choix du prestataire suite à la consultation
  - o Convention de mutualisation du service Achat et Commande Publique (ACP) d'Arche Agglo
- Comité syndical du 23 novembre 2021 :
  - o Convention de répartition du marché : « Etude de délimitation de l'espace de bon fonctionnement et plan de gestion du transport solide – côté Drôme : Veauve et Bouterne ; côté Ardèche : Eal, Jointine, Choisine (bassin versant du Doux) » entre Arche Agglo, la Communauté de Communes du Pays de Lamastre et le SMBVD
  - o Convention de répartition financière du contrat de recherche et développement relatif au « retour d'expérience sur la méthode d'évaluation de l'ICRA sur le bassin versant du Doux » entre Arche Agglo et le SMBVD
  - o Convention de répartition du marché « Maintenance préventive et curative des stations hydrométriques du Duzon, de la Daronne, de la Bouterne et de la Veauve » entre Arche Agglo et le SMBVD
  - o Convention de groupement de commandes pour les études de dangers des ouvrages de protection contre les inondations entre Arche Agglo et le SMBVD

## Décisions prises par délégations faites au Président :

N°	Date	Libellé
001	27-avr	Suivi Faune – Flore des travaux de gestion des alluvions du Doux aval - BIOTOPE
002	27-avr	Acquisition de sondes de température Hobo dans le cadre de l'ICRA - PROSENSOR
003	27-avr	Acquisition et mise en place d'outils nécessaires à la dématérialisation des actes et à la transmission des flux avec la Sous-Préfecture et la Trésorerie - NUMERIAN
004	20-juil	Travaux d'arrachage de l'ambrosie dans le lit du Doux aval - attribution TREMPLIN Insertion
005	23-juil	Travaux d'entretien de la végétation des digues du Doux de Tournon sur Rhône et St Jean de Muzols – secteurs mécanisables - attribution LAGUT
006	23-juil	Travaux d'entretien de la végétation des digues du Doux de Tournon sur Rhône et St Jean de Muzols – secteurs non mécanisables - attribution TREMPLIN insertion
007	23-juil	Convention de formation QGis avec Mayol formation
008	23-juil	Achats d'équipement de terrain -Waders - MASTER PECHE
009	20 aout	Achats de flacons pour analyses bactériologiques - LDA Drome
010	20 aout	Achats de tampons encres - Papeterie BONNET
011	31-août	Achats d'article de papeterie et de fourniture de bureau
012	1er octobre	Achats d'équipement de terrain -Cuissardes - Forum Chasse-Pêche - Tir
013	1er octobre	Adhésion ARRAA
014	12-oct	Prestation traiteur CS 01/10/2021 - COMTE
015	12-oct	Achats de matériel de laboratoire - Hanna Instruments
016	12-oct	Achats de consommable de laboratoire - Grosseron
017	14-oct	réparation véhicule berlingo- Maisonnas
018	28-oct	UGAP - matériel informatique
019	28-oct	DAMI - support de bureau pour double écrans
020	15-nov	Tournon Automobile Pozin - Pneus véhicules SMBVD
021	15-nov	Nichoires LPO
022	15-nov	COMTE traiteur : cellule de concertation locale
023	23-nov	Plantation de saule - Eco saule'ution
024	23-nov	Accompagnement technique "pose nichoires" - LPO
025	26-nov	Subvention fonds barnier EDD Lamastre
026	02-déc	Adhésion France digue
027	02-déc	Acquisition lunette topographique électronique
028	14-déc	Acquisition souris ergonomique
029	14-déc	Remplacement tuyau direction assistée Berlingo - Garage Maisonnas
030	27-déc	Demande de subvention à l'Agce RMC pour les postes du SMBVD 2022
031	27-déc	Mission géotechnique tronçon T2G digues Doux

### III. Les activités

La mise en place du Syndicat a pris beaucoup de temps sur le reste des activités et a été la priorité de l'année 2021, ce qui a principalement consisté en des activités administratives.

Outre les grandes décisions prises au cours de l'année 2021, les missions suivantes ont été effectuées au sein de la structure :

#### 1. Administratif

La création et la structuration du Syndicat, bien qu'ayant été initiées en 2020, se sont poursuivies en 2021 :

- Installation de l'extension du logiciel Cyril pour comptabilité et RH – juin 2021
- Mise en place du système de dématérialisation (télétransmission des actes) avec la Sous-Préfecture et la Trésorerie – opérationnel en juillet 2021
- Mise en place du règlement intérieur du Syndicat – voté le 30/06/2021
- Transfert des 3 agents au 1er juillet 2021 (depuis Arche Agglo)
- Transferts de contrats et marchés avec prestataires en juillet / août 2021
- Convention avec Centre de Gestion 07 pour mise à disposition de l'ACFI
- Convention avec Arche Agglo pour hébergement et mutualisation des moyens humains services supports (RH, comptabilité, informatique, hébergement matériel)
- Contrat passé avec SOFAXIS (assurance collectivité en cas d'absence longue durée d'un agent)

Parallèlement les missions administratives ont été réalisées :

- Préparation du budget, vote du Budget Primitif le 31 mars 2021 puis suivi budgétaire ;
- Gestion et suivi de la comptabilité ;
- Mise en place et préparation des comités syndicaux, des bureaux, des commissions thématiques et des réunions diverses ;
- Suivi des dossiers de subvention ;
- Demande de subvention auprès des différents financeurs pour divers projets ;
- Quotidien du syndicat (courriers, secrétariat, organisation de réunions...).

#### 2. Recrutement

Au cours de l'année 2021, le Syndicat a procédé à deux recrutements, afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure :

- Madame Oriane REYNIER a été recrutée par Arche Agglo pour le poste de Chargée de mission Inondation. Son poste est mutualisé avec le Syndicat depuis le 04 octobre 2021 sur un mi-temps partagé avec Arche Agglo.
- Madame Anaïs SOVERETO a été recrutée pour le poste de Chargée de mission GEMA en remplacement du congé maternité de la responsable du SMBVD, Nelly CHATEAU. Elle a rejoint l'équipe du Syndicat le 07 décembre 2021.

#### 3. Animation du Contrat de Rivière

Contrat de rivière « Doux, Mialan, Veau, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère » :

- Préparation du bilan mi-parcours
- Poursuite des actions

#### 4. Suivi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027

Participation à la consultation des SDAGE et du Programme De Mesures (PDM) 2022-2027 :

- Suivi du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)
- Suivi et réponse aux consultations relatives au projet de Programme De Mesures (PDM) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

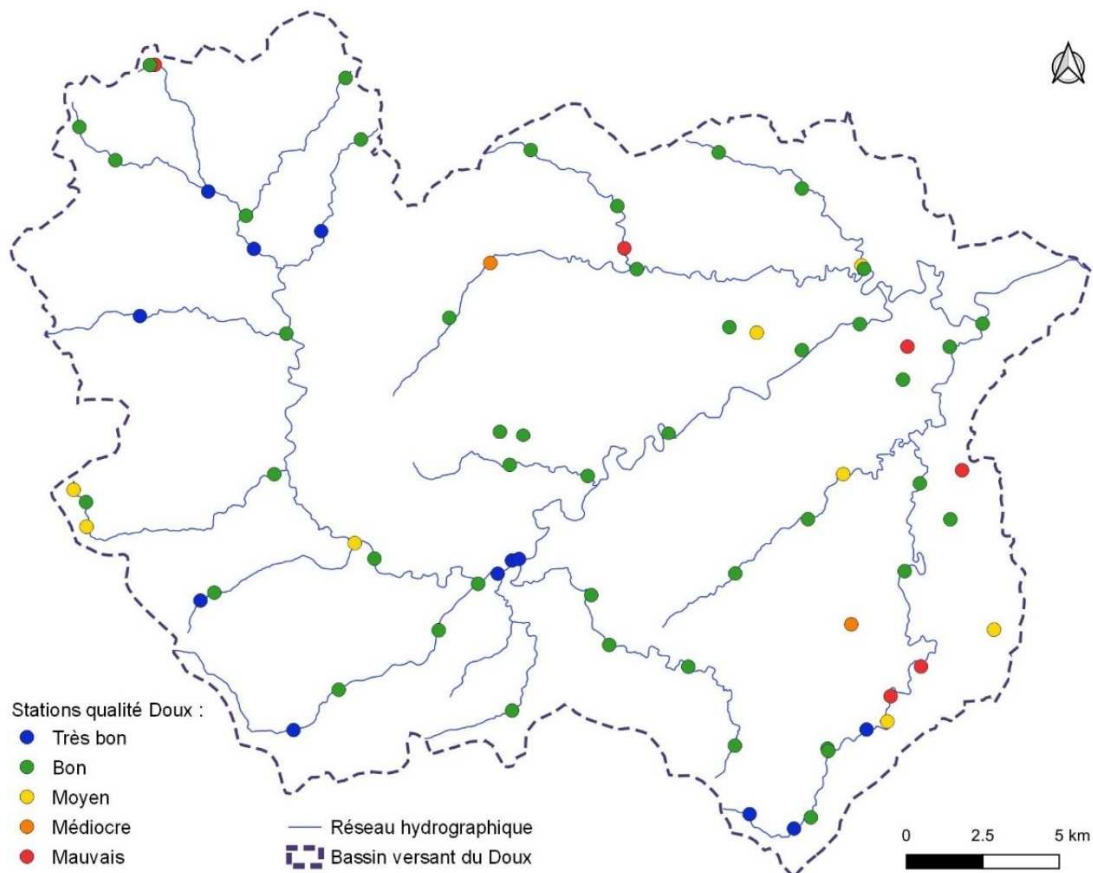
#### 5. Qualité de l'eau

En 2018, une étude sur la qualité des eaux superficielles a été réalisée sur le bassin versant du Doux. Les résultats ont montré différents points « noirs » (en rouge sur la carte) dont la majorité se trouve en aval de stations d'épuration des eaux usées (STEP). Un bilan du fonctionnement de ces STEP doit encore être fait avec les gestionnaires afin de comprendre les résultats des analyses.

En 2021, il a donc été réalisé :

- Des rencontres avec les maîtres d'ouvrages des STEP identifiées par l'étude de 2018. Il en ressort que les STEP répondent aux normes demandées. Une incohérence est constatée entre ces normes et celles applicables aux cours d'eau pour l'atteinte du bon état.
- La synthèse des données de l'étude de 2018 et des données de suivi des STEP sur plusieurs années.

Dans le cadre des baignades surveillées, un accompagnement de la commune de Lamastre a été fait en juillet pour rechercher la source de pollutions. Ces dégradations de la qualité enregistrées à Lamastre par l'Agence Régionale de Santé proviendraient de problèmes de raccordement d'eaux usées à Désaignes. Des discussions et propositions de solutions ont été travaillées avec la commune de Désaignes.



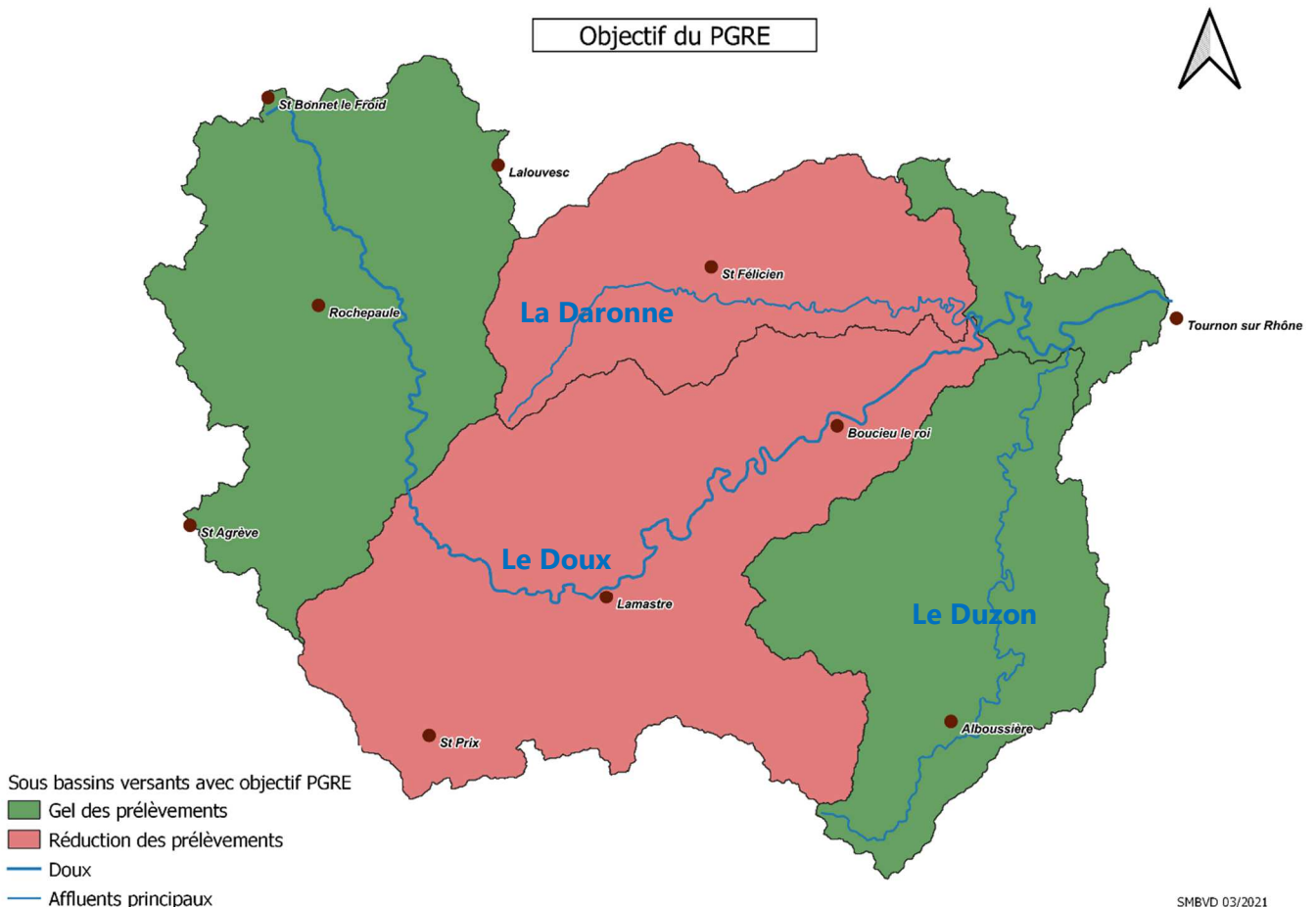
Carte des résultats physico-chimiques 2018



## 6. Gestion quantitative

### Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Doux :

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Doux est un outil qui permet de rétablir ou de maintenir l'équilibre quantitatif. L'objectif du PGRE est le partage de la ressource en eau entre les enjeux environnementaux (atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques) et les enjeux socio-économiques (satisfaire les usages).



### « Protocole retenues » à l'échelle du département :

Le « Protocole retenues » à l'échelle du département de l'Ardèche est un outil cadrant la création et l'agrandissement des retenues. L'objectif est de construire des retenues avec le moins d'impact possible pour les milieux aquatiques. Le SMBVD a participé à son élaboration.

Le SMBVD est membre du comité technique (COTEC) Irrigation qui est l'instance de suivi de la mise en œuvre du « protocole retenues ». Ce COTEC donne des avis sur les projets de création ou d'agrandissement de retenue en réalisant des visites sur les sites potentiels de création ou d'agrandissement et lors de réunions préparatoires.

Lors de ce COTEC, des démarches de réutilisation de retenues sans usage sont initiées avant toute création de nouvelle retenue. Le SMBVD a rencontré 5 propriétaires de retenues sans usage en vue d'une réutilisation par la profession agricole.

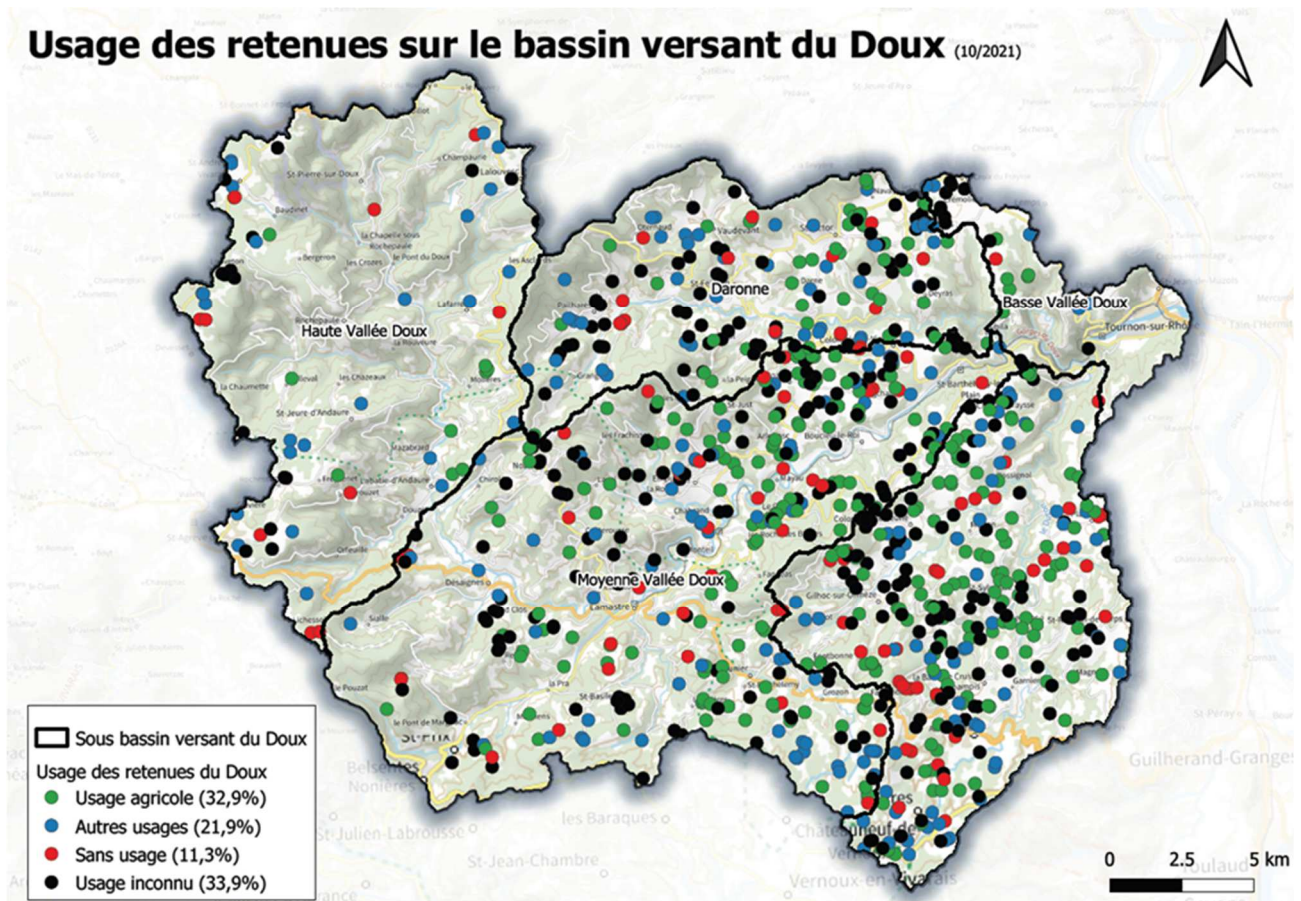
### Priorisation des barrages à mettre aux normes :

Le bassin versant du Doux compte 937 retenues à ce jour (inventaire toujours en cours) dont la moitié sont potentiellement des barrages sur cours d'eau. Pour la plupart de ces barrages, le débit réservé, qui est une obligation réglementaire, n'est pas encore en place. Une priorisation de ces barrages à mettre aux normes par la mise en place d'un débit réservé a été réalisée par le SMBVD.

L'action du SMBVD vise à accompagner les exploitants à mettre aux normes leurs barrages et d'aider à la réutilisation par le monde agricole des barrages sans usage. Dans le cas d'un barrage sans usage que la profession agricole ne souhaite pas réutiliser, l'effacement sera préconisé.

### L'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques (ICRA) :

L'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques a été lancé en 2018 et devrait se terminer en 2023. Cette étude a permis le recensement de 937 retenues et la caractérisation du type de retenue pour 512 retenues (collinaire, barrage, sur source, en dérivation...). Cette étude a permis d'identifier l'usage de 619 retenues (alimentation de la base de données « retenues » avec usages).



En 2021, le SMBVD a commencé l'étape suivante qui consiste à quantifier l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques sur :

- l'hydrologie (modélisation hydrologique par un prestataire),
- la biologie (sondage piscicole et prélèvement macro invertébré par des prestataires),
- l'hydrogéomorphologie (modélisation de l'aléa érosion par un prestataire)
- la qualité physico-chimique (influence des retenues sur la thermie des cours d'eau et différents paramètres physico-chimiques de l'eau, réalisé en interne).

Cette étude est réalisée en concertation avec les différents partenaires du SMBVD.



### Organisme Unique de Gestion Collective du Doux (OUGC Doux) :

Un OUGC est un organisme permettant le partage de la ressource en eau entre les irrigants du territoire dont le volume total à partager est défini par le PGRE. Le périmètre de l'OUGC est le bassin versant du Doux. L'organisme en charge de l'OUGC est la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en collaboration avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, le Département de l'Ardèche, les EPCI du territoire, les syndicats agricoles, les associations syndicales autorisées, l'association des irrigants de l'Ardèche via un comité technique et un comité d'orientation. Le SMBVD est membre des deux instances.

Le SMBVD a grandement participé à la construction de la base de données OUGC Doux notamment par le biais du recensement des retenues et des béalières et à la détermination des volumes prélevables à l'étiage et hors étiage.

### Substitution des pompages :

Afin de réduire les prélèvements en période d'étiage, le SMBVD recherche des solutions pour substituer les pompages directs en rivière par la création de retenues, la réutilisation de retenues sans usage, ou en utilisant la ressource de la nappe du Rhône.

Une étude réalisée par des prestataires a été lancée en 2012 et s'est achevée en 2019. Le SMBVD recherche en interne et en collaboration avec la Chambre d'agriculture des solutions pour les exploitations agricoles qui n'en ont pas.



*Création d'une retenue de substitution à Désaignes en janvier 2021 permettant de substituer 10 000 m<sup>3</sup>*

### Stations hydrométriques :

Le SMBVD est gestionnaire de deux stations hydrométriques permettant de suivre en continu la hauteur d'eau et la température de l'eau. Ces stations sont situées sur la Daronne et le Duzon. Le SMBVD réalise régulièrement des jaugeages (mesure de débit) pour caler les mesures enregistrées par les stations hydrométriques afin d'avoir une courbe de tarage (relation hauteur/débit) et suivre en continu les débits de ces deux cours d'eau.



*Jaugeage effectué par le technicien et le chargé de mission du SMBVD le 01/02/2021*

## 7. Prévention du risque inondation (PI)

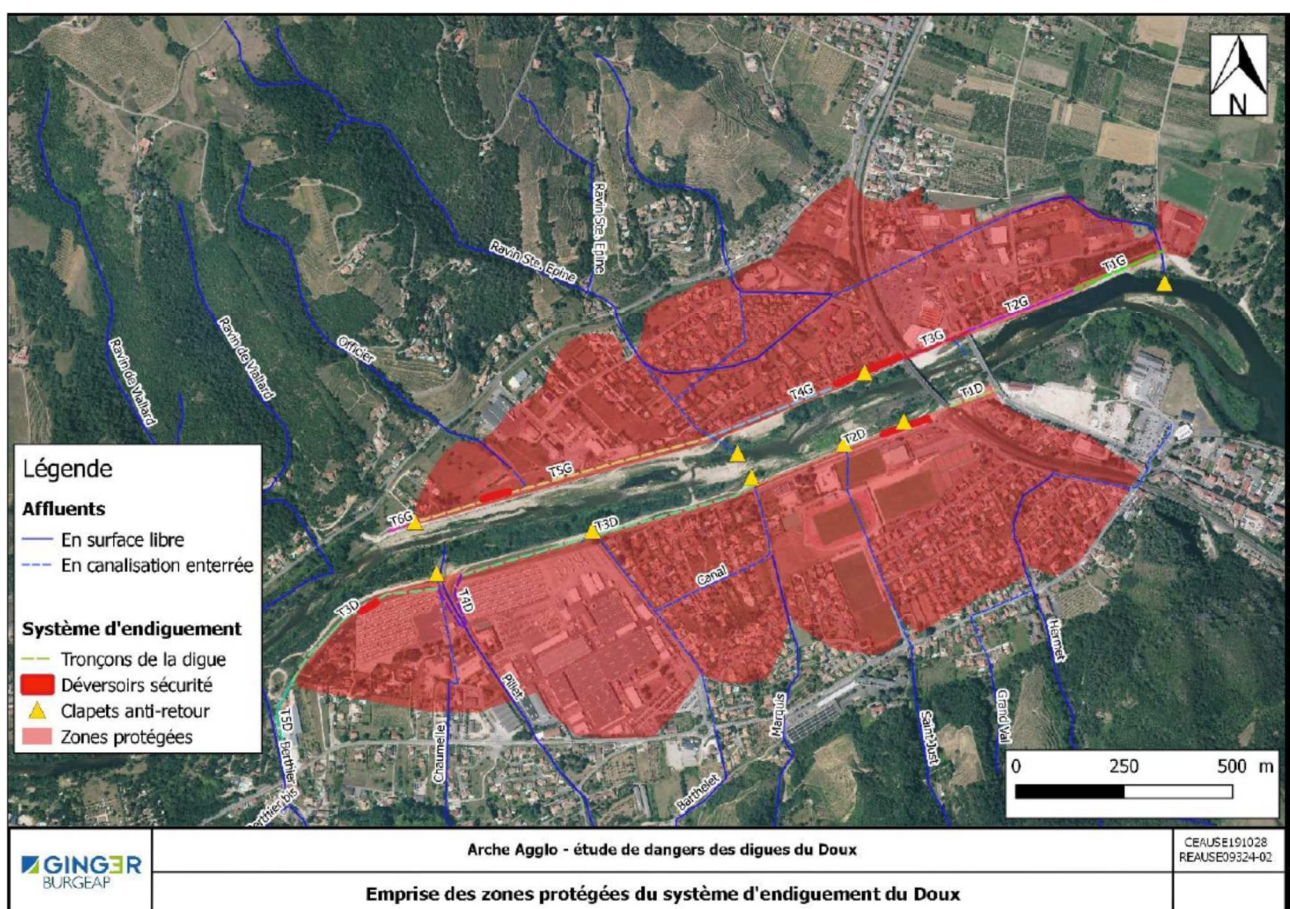
Le SMBVD devient gestionnaire des ouvrages de protection contre les inondations et notamment :

- des digues du Doux aval à Tournon-sur-Rhône et Saint-Jean-de-Muzols,
- de la digue de Lamastre.

La réglementation impose de régulariser les autorisations de ces ouvrages par un classement en système d'endiguement. Ce classement engage le SMBVD sur la définition d'une zone protégée et d'un niveau de protection.

Ainsi, le SMBVD doit assurer la gestion et l'entretien des digues, leur surveillance en crue et hors crue, mandater des bureaux d'étude agréés pour effectuer des visites de surveillances et des travaux de confortement le cas échéant. Le classement des digues a également des conséquences sur l'urbanisme puisque l'Etat impose une bande d'inconstructibilité à l'arrière des ouvrages.

Système d'endiguement du Doux aval sur Tournon sur Rhône et Saint-Jean-de-Muzols :



Le dossier de régularisation comprenant une étude de dangers a été déposé fin juin 2021, dans les délais impartis, auprès des services de l'Etat. En septembre, la DDT et la DREAL ont demandé des compléments au dossier, notamment sur un tronçon de digue en rive gauche et des précisions sur l'organisation du SMBVD en cas de crue du Doux.

Une étude de stabilité sur le tronçon concerné a été réalisée en fin d'année 2021. Il en résulte que le revêtement du talus côté habitation du tronçon doit faire l'objet d'une réhabilitation complète afin d'assurer la stabilité du talus.



L'entretien de la végétation des digues a été réalisé à deux reprises, en juillet/août et à l'automne. Deux entreprises interviennent sur les secteurs accessibles à l'épareuse (entreprise Lagut) et ceux non accessibles (Tremplin).

Sur le Doux aval, le SMBVD a également terminé la mise en œuvre des mesures compensatoires pour les travaux de 2014 dans le lit mineur du Doux (pose de nichoirs, boutures de saules). Un travail d'arrachage de plantes invasives a également été demandé à Tremplin sur l'ambrosie, le raisin d'Amérique et la jussie (1<sup>ère</sup> observation à la confluence du Doux et du Rhône).



*Digue en rive droite après entretien de juillet*



*Pose de nichoirs*

#### Système d'endiguement de la digue de Lamastre :

Le délai réglementaire pour le dépôt du dossier est le 31 décembre 2021. L'étude n'a pas pu être lancée en 2021, ainsi une dérogation a été demandée au Préfet de l'Ardèche. Le délai est repoussé au 30 juin 2023.

Une réunion d'échanges sur l'ouvrage a été réalisée le 21 octobre 2021 entre le SMBVD, la mairie de Lamastre (ancien gestionnaire) et les services de l'Etat.

Une étude de dangers doit donc être réalisée par un bureau d'étude agréé. Tous les documents permettant la consultation des entreprises en 2022 ont été préparés au dernier trimestre 2021. Cette consultation sera lancée en même temps que les études similaires de Arche Agglo.



*Digue de Lamastre*

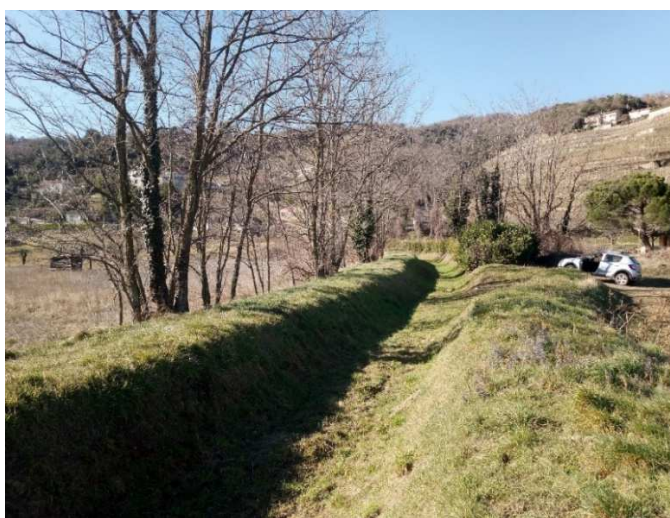


### Petits affluents du Doux aval à Tournon et Saint-Jean-de-Muzols :

La DDT 07 réalise une étude hydraulique sur les affluents du Doux à Tournon et Saint-Jean dans le cadre du plan de prévention des risques inondation (PPRI). Le SMBVD finance quelques modélisations relatives aux merlons/ouvrages présents le long des affluents. Cette étude, pilotée par la DDT, a débuté en septembre 2021.



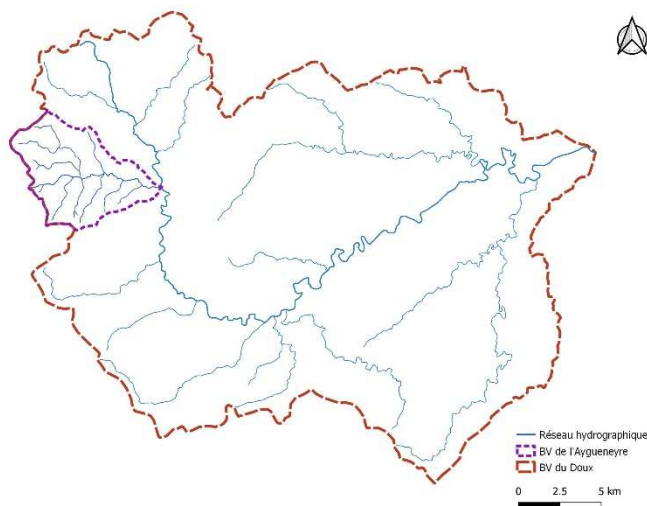
*Lit perché du ruisseau de St Just dans un lotissement à Tournon*



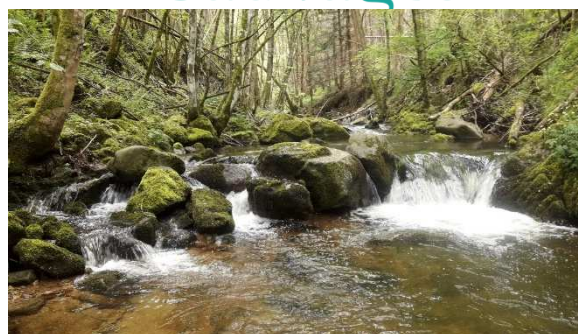
*Ruisseau de l'Officier à Saint-Jean-de-Muzols*

### 8. Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

#### Elaboration du Dossier de candidature Rivières Sauvages :



Rivières Sauvages



En 2020, un travail en interne a été engagé afin d'obtenir le label « Rivières sauvages ». Pour l'obtenir, la rivière candidate doit répondre à un certain nombre de critères sélectifs. La rivière pressentie pour être candidate est l'Aygueneyre. Elle est située sur la haute vallée du Doux sur les communes de Devesset, Rochepaule, Saint André en Vivarais et Saint Jeure d'Andaure. Un travail de terrain a été mené en 2020 et s'est prolongé en 2021.

Durant l'année 2021, les étapes ont été les suivantes :

- Présentation en commissions GEMA du SMBVD : validation politique,
- Participation aux événements Rivières Sauvages,
- Travail sur la grille de critères et complément des données de terrain,
- Premières rencontres avec les acteurs du territoire pour élaborer le futur Comité de Pilotage du site.

Plan de gestion stratégique des Zones Humides (PGSZH) :

Les zones humides atténuent les crues, améliorent la qualité de l'eau, servent de réserves d'eau l'été, sont des lieux privilégiés pour l'élevage, favorisent le tourisme et les loisirs.

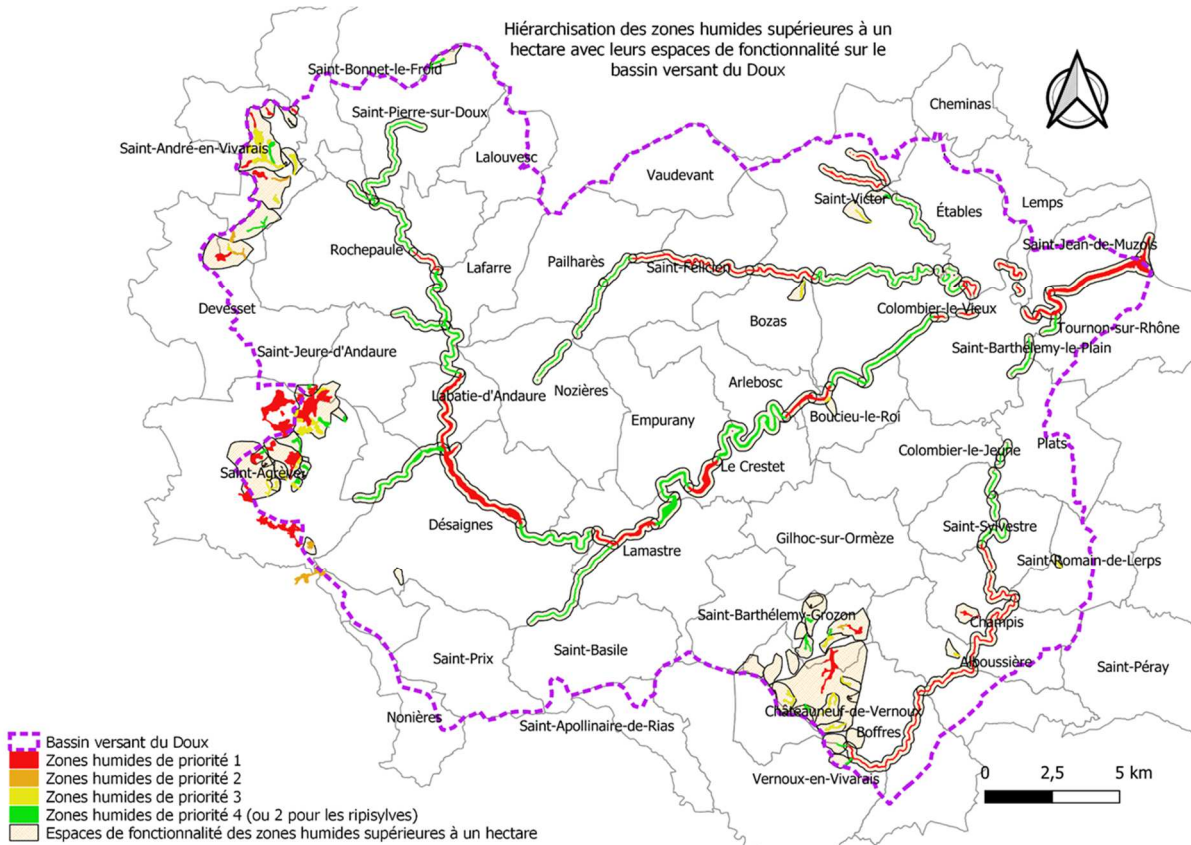
Elles ont une importance particulière sur le bassin versant du Doux. Les services qu'elles rendent répondent aux enjeux futurs en matière de quantité et de qualité de l'eau, de résistance et de résilience des écosystèmes ainsi qu'aux enjeux sécuritaires face aux bouleversements globaux qui s'annoncent.



L'objectif est donc de réussir à conserver celles qui restent et tenter de restaurer celles qui sont en déclin voire celles qui ont disparu.

L'élaboration du PGSZH a permis de prioriser l'intervention en fonction de critères appliqués à l'ensemble des zones humides : niveau de perturbation (drainage...), état de conservation (présence d'EEE...), présence d'espèces et/ou d'habitats à statuts, valeur écologique, bilan des menaces, espaces naturels remarquables, présence de retenues.

Des critères supplémentaires ont été appliqués sur certaines : services rendus, état de la ripisylve, état géomorphologique, présence de réservoirs biologiques.





## Plans de gestion spécifiques de certaines zones humides (ZH):

Plusieurs plans de gestion sont en cours d'élaboration sur le bassin du Doux :

- Tourbières de Rochessac (St-Agrève et Devesset) : cette mission est portée par le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche. Il s'agit d'un site Natura 2000. Il y a eu 1 comité de pilotage le 8 octobre 2021.
- La zone humide de Bois Lacour (St-Agrève) : ce plan de gestion est porté par la commune de Saint Agrève (en parallèle avec la zone humide du pontet sur le bassin de l'Eyrieux). En 2021, il y a eu 2 COFIL (présentation du diagnostic, définition des orientations et propositions d'actions, ...).
- La zone humide de La Bâtie de Crussol (Champis) : le SMBVD porte l'élaboration de ce plan de gestion. En 2021, il y a eu 2 COFIL (diagnostic écologique, proposition d'objectifs, ...)



ZH La Bâtie de Crussol

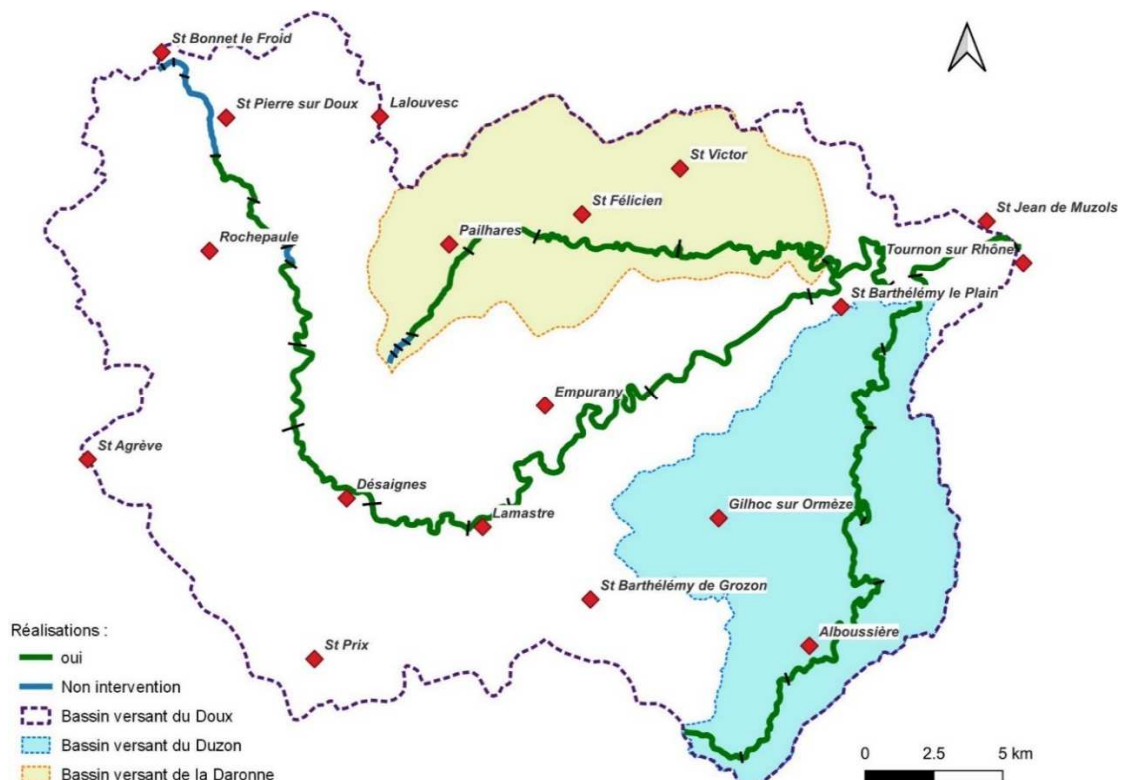


ZH Bois Lacour

## Elaboration d'un Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) Doux :

Des travaux d'entretien et de restauration de la végétation du Doux ont été menés de 2014 à 2020 en suivant les prescriptions du précédent PPE. Afin de poursuivre l'entretien du Doux, un nouveau PPE doit être élaboré. En 2021, il a été réalisé :

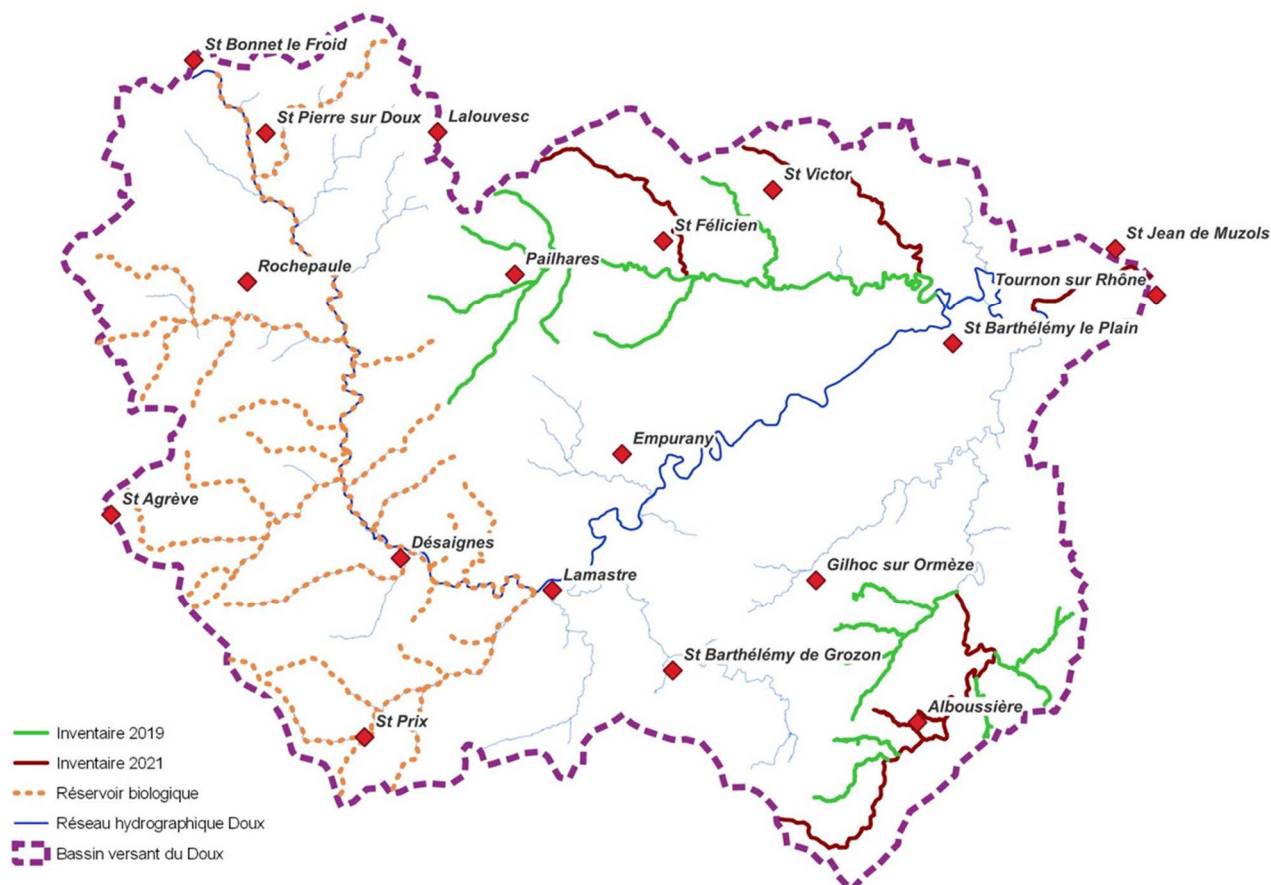
- Le travail préparatoire (cartographie, rédaction...)
- Une validation politique des secteurs à enjeux et prioritaires



### Bilan de la réalisation des PPE Doux, Duzon et Daronne

Elaboration du Plan de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) :

Dans le cadre du contrat de rivière, un diagnostic de l'état d'invasion des cours d'eau du bassin versant du Doux a été engagé en 2019. Un stagiaire avait diagnostiqué le secteur Daronne et Duzon (en vert). En 2020, le travail n'a pas pu être poursuivi (pas de stagiaire à cause du COVID).



Etat d'avancement de l'état des lieux EEE

En 2021, le travail a consisté à poursuivre l'élaboration du plan de gestion (état des lieux continu).



*Exemples d'EEE, dans l'ordre : Renouée, Ailante, Ambroisie, Balsamine, Buddléia*



## Restauration de la continuité écologique :

Un inventaire des obstacles à l'écoulement a été réalisé en 2017. Il permet d'identifier tous les obstacles (barrages, passages à gué busés, ...) du bassin versant. Une priorisation en a découlée. Suite à cela, des opérations de restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) ont été programmées et réalisées :

- Cros du Battoir (affluent du Duzon, Alboussière) :

- Réception des travaux
- Solde des aides financières



- Cote Perrache (Champis et Boffres) :

- Validation politique
- Etude de faisabilité technique, foncière et financière



## 9. Actions de communication et de sensibilisation

### Sensibilisation scolaire :

- Campagne de sensibilisation scolaire : 15 classes ont bénéficié d'une campagne d'animations scolaires (5 sur la Communauté de Communes Pays de Lamastre et 10 sur la Communauté Communes Rhône Crussol) en 2021 (année scolaire 2020-2021). Accompagnement administratif et technique du Syndicat auprès des EPCI maitres d'ouvrages.

Trois intervenants : Museum de l'Ardèche, association Bardane, CCSTI du Cheylard



- Préparation du bilan technique qui a permis d'évaluer le niveau de satisfaction des écoles.



## Travail de mémoire sur l'eau et les rivières :

L'objectif de cette étude est de :

- Analyser les liens culturels, économiques, sociaux et environnementaux du bassin Doux
- Valoriser le patrimoine naturel et le faire connaître
- Récolter la mémoire, les savoir-faire et les usages locaux et les transmettre
- Faciliter les échanges culturels

En 2021, le projet a été validé politiquement et l'élaboration du CCTP a pu débuter.

## Création de supports de communication suite à la création du syndicat :

- Logo : travail réalisé par le service communication de la Communauté de communes Rhône Crussol et validé lors de la Commission Communication et Sensibilisation. L'objectif est d'avoir une identité visuelle propre au SMBVD, suite à sa création.



Logo

Tampon



Pied de page courrier

## Sensibiliser les riverains / élus / usagers aux milieux aquatiques :

- Participation à la Fête de la science à St Jean-de-Muzols le 25/09/2021



- Participation à la semaine verte de Tournon sur Rhône le 26/09/2021
- Film du lycée Les Mandailles sur l'Aygueneyre à Rochepaule (réchauffement climatique et projet Rivière sauvage)

### Communication gestion quantitative :

- IdealCo (plateforme collaborative de la sphère publique) – Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>): présentation de la démarche ICRA et des premiers résultats sur l'impact cumulé des retenues aux membres des deux associations



### **Retenues d'eau : gestion quantitative de la ressource et impacts cumulés**

**Mardi 15 juin à 10h**



- Appui à la communication de l'OUGC aux élus du territoire (échelle EPCI).

#### 10. Ressources humaines

Les techniciens du Syndicat ont participé à diverses réunions, journées de travail, journées de formation ou d'information en relation avec les différents thèmes et objectifs de la structure :

- Formation Qgis (logiciel SIG) Perfectionnement : Renaud DUMAS et Vincent PERRIN
- Formation au logiciel SIRS de France Digue : Vincent PERRIN et Oriane REYNIER
- Formation Excel : Renaud DUMAS
- Recyclage Sauveteur Secouriste au travail : Renaud DUMAS

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux a accueilli 4 stagiaires au cours de l'année 2021 :

- Maélie BACCIOTTI, élève en 3<sup>ème</sup>, a été accueillie pour un stage de découverte d'une semaine ;
- Pierre BERTHOULOUX, étudiant en Master 2 Gestion de l'Environnement, a été accueilli pendant 5 mois. Son thème de stage était « le Plan de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes du bassin versant du Doux » ;
- Simon VITTOZ, étudiant en Master 2 Sciences de l'Eau, Gestion des Littoraux et des Mers, a été accueilli pendant 6 mois. Son thème de stage était « l'Evaluation de l'Impact Cumulé des Retenues sur la thermie des cours d'eau » ;
- Olwen FALHUN, étudiant en Master 2 Biodiversité, Ecologie et Evolution, a été accueilli pendant 6 mois. Son thème de stage était « la définition du plan de gestion stratégique des Zones Humides sur le BV du Doux ».

## Chapitre 3 – ELEMENTS FINANCIERS

### I. Répartition de la participation des collectivités

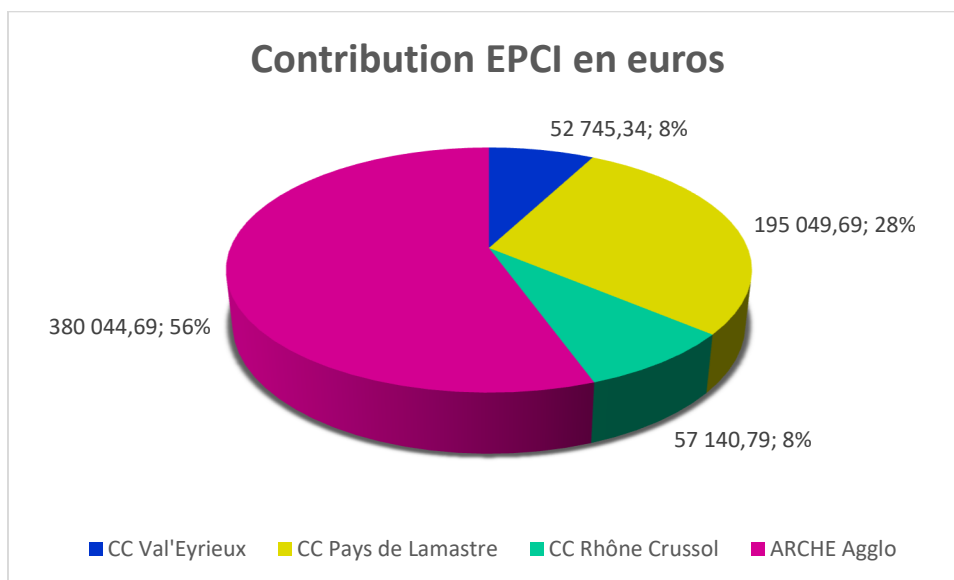
Comme le prévoit l'article 12 des statuts du Syndicat, les contributions et participations des EPCI au Syndicat sont calculées selon la clef de répartition suivante :

- 50% en fonction de la surface d'EPCI incluse dans le bassin versant du Doux ;
- 50% en fonction de la population de l'EPCI sise sur le bassin versant du Doux.

Cette clef s'applique pour les dépenses de fonctionnement et pour les dépenses d'investissement hors Prévention contre les Inondations (PI).

Les dépenses d'investissement en PI sont intégralement financées par l'EPCI concerné.

Pour l'année 2021, les contributions des EPCI, d'un montant de 684 980,51 €, sont réparties de la manière suivante (détails en annexe 1) :



<b>TOTAL des contribution des EPCI</b>	<b>684 980,51 €</b>
--	---------------------

## II. Compte administratif

Le compte administratif pour 2021 est le suivant :

Libellé		Fonctionnement		Libellé		Investissement		Ensemble	
		Dépenses ou déficit	Recette ou excédent			Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés				Résultats reportés					
<b>Opérations de l'exercice</b>		<b>241 974.97 €</b>	<b>500 317.01 €</b>	<b>Opérations de l'exercice</b>		<b>32 674.76 €</b>	<b>255 599.25 €</b>	<b>274 649.73 €</b>	<b>755 916.26 €</b>
chap 011	Charges à caractère général	121 440.85 €		020	Dépenses imprévues	0.00 €			
chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	80 275.48 €		chap 20	Immobilisations incorporelles	21 904.80 €			
022	Dépenses imprévues	0.00 €		chap 21	Immobilisations corporelles	10 769.69 €			
chap 65	Autres charges de gestion courante	40 258.64 €		chap 13	Subvention d'investissement reçues		255 599.25 €		
chap 013	Atténuation de charges		0.00 €						
chap 74	Dotations, subventions et participations		500 316.53 €						
chap 75	Autres produits de gestion courante		0.48 €						
<b>Totaux</b>		<b>241 974.97 €</b>	<b>500 317.01 €</b>			<b>32 674.49 €</b>	<b>255 599.25 €</b>	<b>274 649.46 €</b>	<b>755 916.26 €</b>
Résultat de clôture			258 342.04 €				222 924.76 €		481 266.80 €
<b>Reste à Réaliser</b>						<b>13 662.64 €</b>		<b>13 662.64 €</b>	
<b>TOTAUX CUMULES (Totaux+RAR)</b>		<b>241 974.97 €</b>	<b>500 317.01 €</b>			<b>46 337.13 €</b>	<b>255 599.25 €</b>	<b>288 312.10 €</b>	<b>755 916.26 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>			<b>258 342.04 €</b>				<b>209 262.12 €</b>		<b>467 604.16 €</b>

### Fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2021 : 500 317,01 €

Excédent reporté : 0 €

Dépenses de l'exercice : 241 974,97 €

Excédent reporté en 2022 : 258 342,04 €

### Investissement :

Recettes de l'exercice 2021 : 255 599,25 €

Excédent reporté : 0 €

Dépenses de l'exercice : 46 337,13 €

Excédent reporté en 2022 : 209 262,12 €

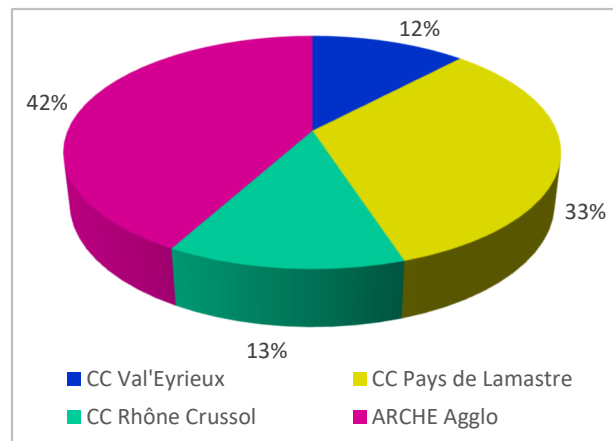
## ANNEXE 1 – détails des participations par EPCI

### Financement du fonctionnement :

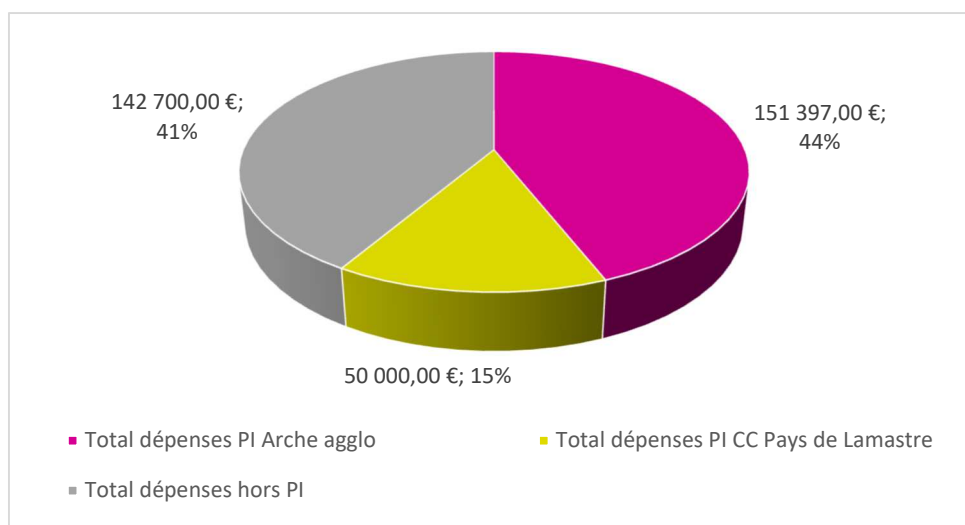
Dépenses totales	461 028,00 €
Subventions prévues	50 144,50 €
Contributions EPCI	410 883,50 €

### Répartition des couts de fonctionnement par EPCI :

12%	CC Val'Eyrieux	44 021,34 €
33%	CC Pays de Lamastre	121 058,69 €
13%	CC Rhône Crussol	47 689,79 €
42%	ARCHE Agglo	154 074,69 €
	Remboursement ICRA - Trop perçu subvention OFB par Arche Agglo	44 039,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>410 883,50 €</b>



### Financement de l'investissement :



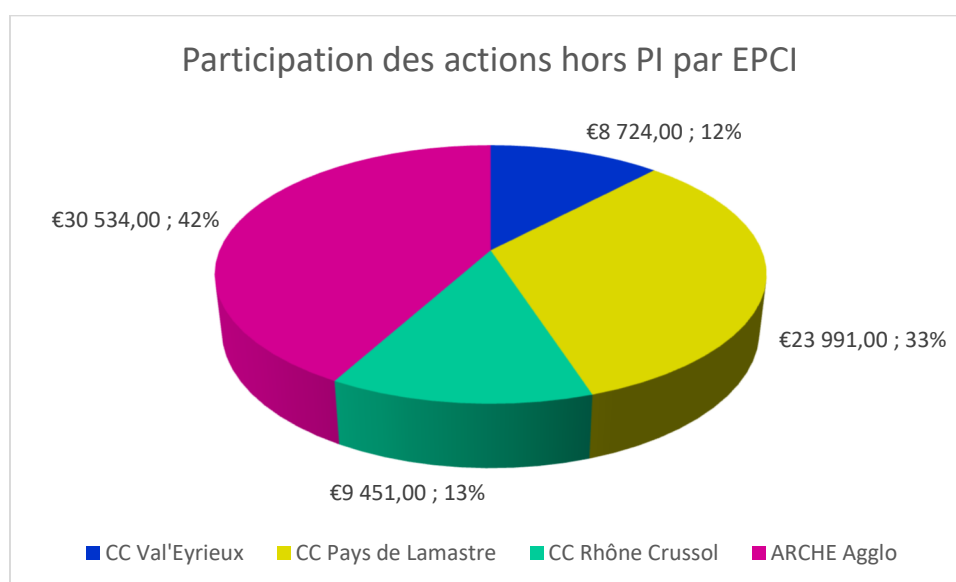
**TOTAL du Financement de l'investissement**

**344 097 €**



Total subventions prévues PI Arche agglo	0
Total subventions prévues PI CC Pays de Lamastre	0
Total subventions prévues hors PI	70 000 €
<b>Contributions EPCI</b>	<b>274 097 €</b>

<b>Participation Arche agglo - PI</b>	<b>151 397,00 €</b>
<b>Participation CC Pays de Lamastre - PI</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Participation des actions hors PI par EPCI (subventions déduites)</b>	<b>72 700 €</b>



### TOTAL participation EPCI

CC Val'Eyrieux	52 745,34
CC Pays de Lamastre	195 049,69
CC Rhône Crussol	57 140,79
ARCHE Agglo	380 044,69
<b>TOTAL</b>	<b>684 980,51 €</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 23.2022.168**

Le dix-sept novembre deux-mille-vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le dix novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Marie-Christine ORAND, Bruno FAURE, Ghislaine PARRIAUX, Claude GANDINI, Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD, Michèle VICTORY, Etienne GUILLERMAZ, Liliane BURGUNDER.

Ont donné pouvoir :

Paul BARBARY à Valina FAURE, Jean-Louis GAILLARD à Benjamin GAILLARD, Alexandra DENOITTE à Christiane CHERAR, Léa CORNU à Mathieu EGLAINE, Caroline RIFFAULT à Claude GANDINI, Christophe DUMAS à Bruno FAURE, Marillac PONTIER à Annie FOURNIER, Laurent MAILLARD à Marie-Christine ORAND, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Geoffrey MARECHAL à Liliane BURGUNDER, Laurent DANDRES à Michèle VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU DOUX (SMBVD)**

Conformément aux dispositions de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le rapport d'activité du Syndicat mixte du Bassin Versant du Doux pour l'exercice 2021 fait l'objet d'une communication de M. le Maire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 24/11/2022

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 24.2022.169**

Le dix-sept novembre deux-mille-vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le dix novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Marie-Christine ORAND, Bruno FAURE, Ghislaine PARRIAUX, Claude GANDINI, Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD, Michèle VICTORY, Etienne GUILLERMAZ, Liliane BURGUNDER.

Ont donné pouvoir :

Paul BARBARY à Valina FAURE, Jean-Louis GAILLARD à Benjamin GAILLARD, Alexandra DENOITTE à Christiane CHERAR, Léa CORNU à Mathieu EGLAINE, Caroline RIFFAULT à Claude GANDINI, Christophe DUMAS à Bruno FAURE, Marillac PONTIER à Annie FOURNIER, Laurent MAILLARD à Marie-Christine ORAND, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Geoffrey MARECHAL à Liliane BURGUNDER, Laurent DANDRES à Michèle VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2021 fait l'objet d'une communication de M. le Maire.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 24/11/2022

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 25.2022.170**

Le dix-sept novembre deux-mille-vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le dix novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Marie-Christine ORAND, Bruno FAURE, Ghislaine PARRIAUX, Claude GANDINI, Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD, Michèle VICTORY, Etienne GUILLERMAZ, Liliane BURGUNDER.

Ont donné pouvoir :

Paul BARBARY à Valina FAURE, Jean-Louis GAILLARD à Benjamin GAILLARD, Alexandra DENOITTE à Christiane CHERAR, Léa CORNU à Mathieu EGLAINE, Caroline RIFFAULT à Claude GANDINI, Christophe DUMAS à Bruno FAURE, Marillac PONTIER à Annie FOURNIER, Laurent MAILLARD à Marie-Christine ORAND, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Geoffrey MARECHAL à Liliane BURGUNDER, Laurent DANDRES à Michèle VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : VŒU SUR LA REFORME DES FINANCES LOCALES**

Depuis septembre 2021, avec la reprise économique de l'après COVID, les prix des énergies (gaz et électricité) ont flambé. Et cette tendance inflationniste s'est accentuée avec la guerre en UKRAINE.

Habituellement le coût annuel de l'énergie pour la ville de Tournon-sur-Rhône s'établissait aux alentours de 450 000 € (gaz et électricité).

En 2022, la ville sur la base des prix annoncés et sur un périmètre égal a provisionné sur la ligne budgétaire affectée aux énergies la somme de 1 255 000 €. À ce jour, cette ligne a été réalisée pour un montant total de 704 000 €.

L'inflation estimée à environ 5.5 % sur 2022 et 2023 impacte non seulement le prix des énergies mais aussi l'ensemble des autres postes de dépenses. Ainsi, les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux qui connaissent une hausse spectaculaire compromettent gravement l'équilibre du budget de fonctionnement et les capacités d'investissement de la Commune.

La ville est fortement préoccupée par les conséquences de cette crise économique et financière sur ses comptes qui vont se traduire notamment par une diminution de son épargne brute (ou de sa capacité d'autofinancement) et donc de sa capacité à financer ses investissements mais aussi plus largement sa capacité à maintenir une offre de services de proximité adaptée aux besoins de sa population.



Un dispositif d'aide a déjà été mis en place dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022 qui consiste en un filet de sécurité pour les collectivités les plus fragiles, financé par un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des communes et de leurs groupements fortement impactés en 2022 par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022. Cette aide s'appuie sur la diminution de l'épargne brute des collectivités.

Face à la menace réelle de voir des collectivités dans l'impossibilité de boucler leur budget 2023, le Gouvernement a annoncé plusieurs dispositifs d'aides supplémentaires pour les collectivités et les Établissements Publics afin de faire face à l'explosion du prix des énergies :

- Un amortisseur électricité par lequel l'État va prendre en charge la moitié du surcoût sur les factures d'électricité « au-delà d'un prix de référence de 325 euros le MW/h » qui s'appliquera pour les contrats 2023 y compris les contrats déjà signés,
- La prolongation et la simplification du filet de sécurité qui s'appliquera également aux surcoûts du gaz.

La Ville de Tournon-sur-Rhône prend acte de ces aides gouvernementales, qui vont dans le bon sens, et vont permettre de redonner de l'oxygène aux collectivités.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 novembre 2022,  
Cependant, au regard de cette situation préoccupante pré-citée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPELLER** de ses vœux un renforcement de son autonomie financière via une plus grande maîtrise de ses ressources et le maintien d'une totale liberté de gestion, mais sans pour autant souhaiter un renforcement de son autonomie en cas de crise,
- **DE DEMANDER** à l'Etat de réfléchir à des scénarii d'évolution du financement des collectivités territoriales, qui est à « bout de souffle », complexe, peu lisible tant pour les élus locaux que les contribuables et qui n'offre pas aux gestionnaires locaux une prévisibilité suffisante sur leurs ressources,
- **D'EMETTRE** le vœu que la réforme à venir des finances locales soit menée dans le dialogue et en concertation avec les différentes associations d'élus locaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 24/11/2022

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,

**Frédéric SAUSSET**

